

MA MAISON À L'ABRI DES INONDATIONS



Vous vous interrogez... Êtes-vous réellement situé en zone inondable ? Quels sont vos droits ? Vos obligations ? Qui solliciter pour bénéficier de conseils pratiques ?

Toutes les infos sur www.valenceromansagglo.fr
Contact Alabri : 04 76 04 47 02
Alabri-Veore-Barberolle@arteliagroup.com



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable sur les bassins versants de la Véore et de la Barberolle ? Valence Romans Agglo vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et obtenir des aides financières, dans le cadre du dispositif ALABRI*.

+ d'infos :
www.valenceromansagglo.fr



* Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'actualité nous le rappelle malheureusement souvent, de nombreux français subissent chaque année un grave sinistre en raison de l'inondation de leur habitation.

Notre territoire, lui aussi, présente plusieurs zones à risque.

C'est pourquoi, en collaboration avec votre Maire et vos élus municipaux, nous organisons une grande campagne d'information et de sensibilisation, afin que tous ceux qui vivent à proximité d'un cours d'eau puissent se préparer et faire face en cas d'évènement de ce type.

Des aides techniques et financières vous sont également proposées.

Ensemble, nous pouvons agir concrètement pour nous protéger.

Nicolas DARAGON
Président
Maire de Valence

Bernard DUC
Vice-Président «développement durable»
Maire de Saint-Bonnet-de-Valclérieux

L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE AVEC LE DISPOSITIF ALABRI

DIAGNOSTIC SUR LES RISQUES

La plupart des habitations en zone inondable le resteront, malgré tous les aménagements hydrauliques que l'on pourra faire. Toutefois, selon la conception du bâti, des matériaux et des équipements utilisés, votre logement sera plus ou moins vulnérable. **Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit.** Il vous permettra d'évaluer les risques et de déterminer les aménagements les mieux adaptés à votre situation.

LES ADAPTATIONS DU LOGEMENT

Certaines mesures parfois très simples vont permettre de limiter considérablement les dégâts pouvant être causés par une inondation. Ils visent en priorité la protection des personnes, la limitation des dommages sur vos biens et enfin le retour à la normale le plus rapidement possible en cas d'inondation. **Bénéficiez de conseils pratiques sur les adaptations à prévoir.**

LE FINANCEMENT ET LE SUIVI DES TRAVAUX

Sachez que les coûts liés aux aménagements préconisés par le diagnostic de vulnérabilité aux inondations peuvent être financés jusqu'à 40 % dans le cadre du dispositif ALABRI. **Faites-vous accompagner par notre partenaire Artelia dans l'élaboration de la demande de subvention et bénéficiez d'un suivi jusqu'à l'obtention de votre financement.**

Communes éligibles : Alixan, Alex, Ambonil, Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Bésayes, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Charpey, Étoile-sur-Rhône, Livron-sur-Drôme, Malissard, Montéleger, Montélier, Montmeyran, Montolzon, Montvendre, Peyrus, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Vincent-la-Commanderie, Uple, Valence.